

Question orale, séance du Parlement du 2 octobre 2019

## **Quelle mesure pour le respect du droit d'opposition contre les antennes 5G ?**

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues,

Malgré le moratoire sur la 5G voté par le Parlement le 31 octobre dernier, des dossiers de mise à l'enquête sont publiés, encore à mi-janvier à Courgenay par exemple avec l'adaptation d'un mât multi-opérateurs de 21 antennes 3G à 5G.

Ces antennes ont souvent une portée très importante, et une « distance maximale pour former opposition » de plus d'un kilomètre. Par exemple, 1346 m pour le projet abandonné de l'antenne du stade de Alle, ou 998 m pour le projet d'antenne de Courgenay en cours de dépôt.

Les mesures d'information légale de mise à l'enquête de ces antennes posent question. En effet, dans bien des cas, cette distance, pour former opposition, dépasse les limites de la commune où le permis est public, en raison de l'impact sur des habitations des communes limitrophes.

C'est actuellement le cas pour le projet de Courgenay, où des habitations de Alle sont concernées. Ce fut le cas aussi à Delémont, où l'adaptation de l'antenne de Bellerive à quelques mètres de Soyhières concerne en fait tout le village de Soyhières !

Dans chacun des cas, l'installation n'est publiée que dans la commune où se situe l'antenne. Aucune mesure d'information ne permet aux ayant droits concernés des autres communes d'être informés.

Dès lors, le droit d'opposition de tous les ayant-droit est à notre avis biaisé lorsque le projet d'antenne est déposé et publié dans une commune et concerne une ou plusieurs autres communes.

Alors que la technologie 5G est mise en œuvre sans accord de la population et en bafouant tout principe de précaution, quelles sont les mesures d'information applicables pour informer démocratiquement les ayant-droits et quelles instructions le Gouvernement donne-t-il dès aujourd'hui aux communes pour permettre le respect du droit d'opposition des citoyens concernés lors de tels projets ?

Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

Fabrice Macquat, député-suppléant du groupe socialiste